



La Banque de l'infrastructure du Canada s'associera à tous les paliers de gouvernement, ainsi qu'aux investisseurs privés et institutionnels, pour transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et fournie aux Canadiens.

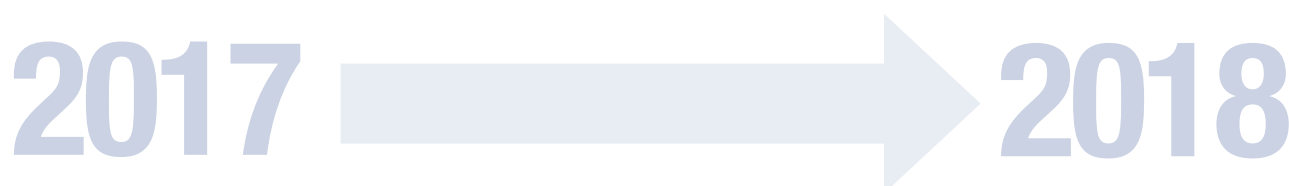
Nous cherchons à attirer des investissements du secteur privé afin de construire une nouvelle infrastructure génératrice de revenus qui soit dans l'intérêt du public et qui contribue à combler l'important déficit du Canada en matière d'infrastructure.

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King ouest, pièce 2309, C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9
+1 416-551-5245
+1 833-551-5245 (sans frais)
Courrier électronique : contact@canadainfrastructurebank.ca

Visitez notre site internet :
www.banqueinfrastructurecanada.ca

Jalons de l'an un

La Banque de l'infrastructure du Canada a fait des progrès considérables pour établir une gouvernance, un leadership et des opérations solides au cours de sa première année.



Création de la Banque de l'infrastructure du Canada par le gouvernement du Canada



Toronto est sélectionné comme siège de la Banque
Élaboration du plan d'entreprise initial
Janice Fukakusa, qui a précédemment été membre de la direction de la Banque Royale, est nommée présidente du conseil d'administration et directrice générale intérimaire chargée de diriger les activités de démarrage



Un conseil d'administration indépendant est nommé
Bruno Guilmette est nommé chef des investissements par intérim (1^{er} janvier au 31 mai 2018)
Lancement des opérations visant à développer la capacité et les moyens
Lancement du site Web à banqueinfrastructurecanada.ca



Adoption des politiques et des règlements d'entreprise par le conseil d'administration



Pierre Lavallée est nommé président directeur-général
Annie Ropar est nommée directrice principale et chef des directions financière et administrative

Table des matières

Message de la présidente	3
Aperçu de la société	4
Gouvernance et responsabilités	4
Conseil d'administration	5
Équipe de la direction	5
Rapport de gestion	6
Stratégie.....	7
État des activités	8
Gestion financière	9
États financiers de Banque de l'infrastructure du Canada.....	10

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Banque ») a été créée en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, adoptée par le Parlement le 22 juin 2017.

Le présent rapport annuel décrit les progrès réalisés par rapport aux objectifs indiqués dans le Plan d'entreprise initial (2017-2018 à 2021-2022) de la BIC approuvé par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et comprend les états financiers audités pour la période 2017-2018.

Message de la présidente

La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État nouvelle et en pleine croissance, et j'ai le plaisir de présenter son premier rapport annuel.

La Banque a été créée en juin 2017 dans le but d'améliorer le soutien apporté par le gouvernement fédéral aux grands projets d'infrastructure. Nous travaillons à attirer et à mobiliser des capitaux privés et nous co-investissons stratégiquement avec des partenaires des secteurs privé et public afin de développer l'infrastructure dont les Canadiens ont besoin.

Depuis que le premier conseil d'administration a été nommé en novembre 2017, les activités de démarrage se sont grandement développées et nous continuerons de renforcer notre capacité interne pour les trois volets de notre mandat – investissement, conseil et information. Notre conseil d'administration diversifié est composé de professionnels issus des domaines des affaires, des finances, du droit, de la gestion des risques, ainsi que de l'investissement et de l'exploitation en matière d'infrastructure. Le conseil d'administration a établi des mécanismes de gouvernance, y compris quatre comités du conseil, et adopté des politiques de gouvernance fondamentales.

Sélectionner un leader expérimenté

L'un des rôles les plus importants du conseil d'administration en 2017-2018 a été sa participation à la sélection du premier président directeur-général de l'organisation. Une vaste recherche a abouti à la sélection de Pierre Lavallée à titre de président-directeur général. En plus de son expérience des investissements et du secteur public, M. Lavallée compte des dizaines d'années d'expérience en gestion et en partenariat. Je me réjouis à l'idée de travailler avec lui et d'aider l'organisation à gagner en maturité.

Sous la direction de M. Lavallée, la Banque continuera de recruter des employés et des conseillers hautement qualifiés possédant les compétences nécessaires pour renforcer la capacité de l'organisation et de ses trois secteurs d'activité. Notre capacité à assurer le suivi des propositions d'investissement et à fournir des services de conseil et d'information en matière d'infrastructure aux partenaires gouvernementaux continuera de croître à mesure que notre capacité organisationnelle se développera. Maintenant que sa direction est en place, l'organisation a l'intention d'intensifier ses activités. Notre prochain rapport annuel présentera les progrès réalisés dans chaque secteur d'activité.

Lancer une nouvelle organisation

Je tiens à remercier nos employés, nos entrepreneurs indépendants, nos experts-conseils et le personnel

d'Infrastructure Canada pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mettre en place les capacités initiales d'exploitation et d'investissement : locaux, capacités clés des services d'entreprise (finances, contentieux, TI et comptabilité, par exemple), audit externe, etc.



Je tiens à souligner ma reconnaissance envers Bruno Guilmette pour le travail essentiel qu'il a accompli pour renforcer les capacités d'investissement et de conseil et lancer un appel aux partenaires d'investissement potentiels. M. Guilmette a bien voulu quitter son poste au sein du conseil d'administration pour jouer le rôle de chef des investissements par intérim du 1er janvier au 31 mai 2018 et a grandement contribué au développement de la fonction d'investissement. Il a réintégré le conseil d'administration le 1^{er} juin.

Attirer des investissements pour l'infrastructure canadienne

La Banque de l'infrastructure du Canada réunira des promoteurs publics et privés de nouveaux projets d'infrastructure, ainsi que des investisseurs privés et institutionnels, afin d'augmenter le nombre de nouveaux projets à grande échelle réalisés pour les Canadiens.

Ces projets sont vastes et complexes et les actifs auront une longue durée de vie. Pour investir dans cet espace, il faut une vision à long terme. Tandis que l'équipe de direction de Pierre Lavallée met en place une base opérationnelle solide, le conseil d'administration s'engage à appliquer des principes de gouvernance d'entreprise rigoureux et une surveillance étroite des risques. Nous veillerons à ce que de bonnes décisions d'investissement à long terme soient prises au nom des Canadiens.

La présidente,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Janice Fukakusa'.

Janice Fukakusa

Aperçu de la société

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Banque ») a été créée en juin 2017 en tant que société d'État fédérale sans lien de dépendance avec le gouvernement. Elle utilise le soutien du gouvernement fédéral pour attirer les investissements des secteurs privé et institutionnel dans de nouveaux projets d'infrastructure générateurs de revenus au Canada, ou en partie au Canada, dans l'intérêt du public.

La Banque, dont le siège social est à Toronto, a la responsabilité d'investir 35 milliards de dollars

en financement fédéral dans de nouveaux projets d'infrastructure. Elle offre à ses partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'aux promoteurs du secteur privé, un nouvel outil facultatif qui leur permet d'obtenir un financement novateur pour des projets d'infrastructure générateurs de revenus. Attirer des investissements privés et institutionnels dans de tels projets aidera à optimiser l'apport des deniers publics au développement de l'infrastructure pour les Canadiens.

Gouvernance et responsabilités

La Banque est supervisée par un conseil d'administration indépendant et professionnel nommé par le gouverneur en conseil et rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, désigné aux termes de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*. Le gouvernement fédéral a établi l'orientation stratégique générale de la Banque et communiqué ses priorités de haut niveau pour la Banque dans un [énoncé des priorités et des responsabilités](#), reçu en décembre 2017 et disponible sur le site Web de la Banque.

Conformément à ces attentes, le conseil d'administration a la responsabilité de superviser la gestion et d'approuver l'orientation stratégique et les politiques ainsi que les investissements recommandés par la direction. Le conseil délègue à la direction, par l'intermédiaire du président directeur-général, le pouvoir de gérer les activités quotidiennes, sous sa surveillance.

La présidente a été nommée le 4 juillet 2017 et s'est vu accorder des pouvoirs élargis pour fonder l'organisation. Tous les autres membres du conseil ont été nommés en novembre 2017. Le conseil d'administration comprend des personnes sélectionnées à travers le Canada ayant une expertise en affaires, en finances, en droit et en gestion des risques, ainsi qu'en investissement et en exploitation en matière d'infrastructure. (Bruno Guilmette a quitté son poste au sein du conseil pour agir à titre de chef des investissements par intérim à compter du 1^{er} janvier 2018 et a réintégré le conseil le 1^{er} juin 2018.) Les

membres du conseil sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, qui peut être renouvelé une ou plusieurs fois.

Le conseil a créé quatre comités pour appuyer ses travaux dans les domaines prioritaires : investissement; finances et vérification; gouvernance et ressources humaines et rémunération. Le conseil plénier sert de comité d'investissement et la composition des autres comités permanents est indiquée pour chaque membre du conseil. Le mandat de chacun des comités a été approuvé par le conseil.

Les membres du conseil d'administration reçoivent chacun une rémunération annuelle de 50 000 \$ pour leurs fonctions et la présidente reçoit 100 000 \$.

La Banque est assujettie aux dispositions de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et de son règlement, ainsi qu'aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le *Code canadien du travail*. En tant que société d'État, la Banque est assujettie à la Partie X de la LGFP. Comme pour toutes les sociétés d'État, un résumé du plan d'entreprise de la Banque, exposant ses priorités et ses budgets d'exploitation et d'immobilisations pour l'exercice, est présenté au Parlement chaque année et approuvé par le gouvernement.

Conseil d'administration



Janice Fukakusa, présidente
Administratrice de sociétés
*Membre des comités des finances et de l'audit, de la gouvernance, et des ressources humaines et de la rémunération**



Kimberly Baird
Administratrice de sociétés
Membre du comité de la gouvernance



Jane Bird
Administratrice de sociétés;
Conseillère principale d'affaires au bureau de Vancouver de Bennett Jones LLP
Membre des comités de la gouvernance, et des ressources humaines et de la rémunération



David Bronconnier
Administrateur de sociétés;
Président et chef de la direction d'Interloq Capital Inc.
Membre du comité des finances et de l'audit



James Cherry
Administrateur de sociétés
Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération



Michèle Colpron
Administratrice de sociétés
Membre des comités des finances et de l'audit et des ressources humaines et de la rémunération*



Bruno Guilmette ⁽¹⁾
Administrateur de sociétés;
Président du comité consultatif des immobilisations du Plan A



Christopher Hickman
Administrateur de sociétés;
Président et chef de la direction du Groupe de sociétés Marco
Membre du comité des finances et de l'audit



Poonam Puri
Administratrice de sociétés;
Professeure de droit des affaires à la Osgoode Hall Law School
Membre du comité des finances et de l'audit



Stephen Smith
Administrateur de sociétés;
Cofondateur, président et chef de la direction de First National Financial LP
Membre des comités de la gouvernance et des ressources humaines et de la rémunération*



Patricia Youzwa
Administratrice de sociétés
Membre du comité de la gouvernance

Équipe de la direction



Pierre Lavallée
Président directeur-général à compter du 18 juin 2018
M. Lavallée a été directeur général principal et chef mondial, Partenariats de placement, de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et a occupé auparavant d'autres postes de cadre supérieur.



Annie Ropar
Directrice principale et chef des directions financière et administrative, à compter du 1^{er} juin 2018
M^{me} Ropar a été directrice financière d'Aequitas Innovations, qui exploite le NEO Exchange.

L'astérisque désigne les présidents des comités permanents du conseil. Tous les membres du conseil d'administration participent aux activités du comité des investissements.

⁽¹⁾ M. Guilmette a été nommé au conseil d'administration en novembre 2017 et a occupé le poste de chef des investissements par intérim du 1^{er} janvier au 31 mai 2018. Il a quitté son poste au sein du conseil d'administration pour jouer ce rôle et a réintégré le conseil le 1^{er} juin 2018.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de l'entreprise et devrait être lu conjointement avec les états financiers audités pour la période close le 31 mars 2018. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.



Stratégie

Le déficit d'infrastructure du Canada se chiffre en centaines de milliards de dollars selon diverses estimations (Boston Consulting Group, 2017). Le besoin non satisfait d'investissement dans l'infrastructure du Canada nuit à l'économie nationale et représente un défi important pour tous les paliers de gouvernement. De nombreux investisseurs privés et institutionnels du Canada et du monde entier ciblent les biens d'infrastructure et ont acquis une expertise en matière de transactions et de partenariats. La Banque de l'infrastructure du Canada a été créée pour combler le besoin de capitaux du secteur public en attirant des investissements privés et institutionnels qui augmenteraient le nombre des nouvelles infrastructures bâties pour les Canadiens. Les objectifs stratégiques de la Banque de l'infrastructure du Canada consistent à renforcer sa capacité et ses moyens organisationnels, à promouvoir de nouveaux modèles de financement et de planification de l'infrastructure, et à faire des investissements stratégiques et utiliser des outils innovants pour construire de nouvelles infrastructures.

Au cours de sa première année d'existence, la Banque a réalisé de solides progrès au titre de la mise en place de son cadre et de ses politiques de gouvernance, du lancement de son bureau de Toronto et de ses systèmes et processus internes, tout en attirant les bonnes personnes pour diriger l'organisation. Conformément à son mandat, la Banque renforce ses capacités à l'égard des trois volets de son mandat : investissement, conseil et information.

Investissement

Le gouvernement a établi trois secteurs d'investissement prioritaires : le transport en commun, le commerce et le transport et l'infrastructure verte. Les projets admissibles doivent correspondre aux priorités du gouvernement énoncées dans son plan *Investir dans le Canada* et dans son Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ils doivent générer des revenus, attirer des investissements du secteur privé et être dans l'intérêt du public.

La Banque de l'infrastructure du Canada travaillera avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux, fédéraux, autochtones et du secteur privé en matière d'investissement pour transformer la façon dont l'infrastructure est planifiée, financée et réalisée au Canada en :

- mobilisant les partenaires du secteur privé dès le début du processus de planification et de conception;
- préconisant des modèles d'entreprise fondés sur les revenus, le cas échéant;
- co-investissant avec des partenaires privés et institutionnels aux côtés d'autres partenaires du secteur public.

Conseil

La Banque développera ses capacités en tant que centre d'expertise afin de conseiller et soutenir tous les niveaux de gouvernement dans l'évaluation des moyens les plus efficaces et des différents modèles à adopter pour mettre en place l'infrastructure. Ce rôle consultatif lui permettra de mieux faire connaître les modèles de partenariat novateurs qui font appel au secteur privé et leur application à des projets potentiels. La Banque se concentrera sur l'établissement de relations avec ses intervenants, y compris des représentants des divers paliers de gouvernement, des promoteurs et des investisseurs du secteur privé, des investisseurs institutionnels et des groupes autochtones.

Information

La Banque commencera à travailler avec Infrastructure Canada, Statistique Canada et les gouvernements provinciaux, municipaux, territoriaux et autochtones au cours de la prochaine année en vue de recueillir et d'échanger des données canadiennes sur les projets d'infrastructure. Elle pourra ainsi aider les gouvernements et les organismes publics du Canada à obtenir de meilleures informations et ressources concernant les infrastructures génératrices de revenus et le potentiel de participation du secteur privé, et appuyer la prise de décisions éclairées.

État des activités

À l'instar des autres sociétés d'État, la Banque est tenue, par la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de soumettre un plan d'entreprise annuel assorti de budgets de fonctionnement et d'immobilisations et de le faire approuver par le gouvernement fédéral. Le plan d'entreprise initial de la Banque, disponible sur son site Web, donnait un aperçu des activités de démarrage nécessaires, y compris les principaux objectifs opérationnels préliminaires :

- établir des bureaux temporaires;
- planifier le choix d'un emplacement permanent pour le siège social;
- nommer un conseil d'administration et un président directeur-général;
- embaucher d'autres membres du personnel prioritaires et retenir les services de fournisseurs externes, le cas échéant, pour augmenter la capacité interne.

Évaluation du rendement en fonction des objectifs

La Banque a fait des progrès considérables dans l'atteinte de ces objectifs. Entre la nomination de la présidente en juillet 2017 et le 31 mars 2018, elle a mis l'accent sur l'établissement d'une base solide pour la gouvernance et les opérations. Le conseil d'administration a été nommé en novembre 2017. Des locaux temporaires ont été loués dans le district financier de Toronto, et la Banque a ouvert un bureau à la fin de 2017. Des installations plus spacieuses ont été retenues pour le siège social permanent de la Banque au 150, rue King Ouest à Toronto.

Une structure organisationnelle a été élaborée, tandis que le recrutement de dirigeants de haut niveau et d'autres experts pour les fonctions clés était une priorité absolue. Pierre Lavallée a été nommé premier président directeur-général de la Banque à compter du 18 juin 2018. Annie Ropar a été nommée directrice principale et chef des directions financière et administrative à compter du 1^{er} juin 2018. Au cours du processus de sélection des cadres, la présidente du conseil d'administration (qui agissait à titre de directrice-générale) et le chef des investissements

par interim ont jeté les bases de capacités fonctionnelles importantes, notamment les mécanismes de gouvernance, l'investissement et la gestion des risques.

Outre son conseil d'administration, la Banque comptait environ vingt membres du personnel et fournisseurs de services externes retenus au 31 mars 2018 pour mettre en place les capacités fondamentales et les services d'entreprise de la Banque dans des domaines tels que les systèmes financiers et comptables, les services et les conseils juridiques, les technologies de l'information, les communications et les ressources humaines. Un plan complet des ressources humaines et de la dotation est en cours d'élaboration. La Banque continuera de recruter et d'intégrer de nouveaux membres du personnel à des postes de direction ainsi que des professionnels expérimentés du domaine de l'investissement et des finances.

La Banque intensifiera ses activités de diffusion en 2018-2019 et évaluera les propositions de projets tout en continuant à renforcer ses capacités.

Mesure du rendement

Les résultats et le niveau de rendement obtenus par la Banque seront liés directement à son mandat. Un cadre de mesure du rendement complet est en cours d'élaboration à des fins de gestion et de reddition de comptes.

Aperçu

L'exercice 2018-2019 sera axé principalement sur la mise en œuvre des trois secteurs d'activité de la Banque. Dans son rôle d'investissement, la Banque poursuivra l'analyse des différents projets et des investissements potentiels, le cas échéant. Elle établira des structures et méthodologies robustes pour toutes les étapes du processus d'investissement, du début jusqu'à la fin de sa participation. Elle définira aussi ses capacités en matière de conseil et d'information tout en poursuivant sa mobilisation des institutions clés à l'échelle nationale et internationale.

Gestion financière

En tant qu'organisme chargé d'investir des fonds publics, la Banque adopte des pratiques exemplaires en matière de gestion financière qui favorisent une gestion prudente et efficace de ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), qui proposent une approche des données financières fondée sur le marché dans l'industrie dans laquelle la Banque exerce ses activités. Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la Banque pour 2017-2018.

Les dépenses d'exploitation totales pour 2017-2018, y compris les honoraires professionnels, les frais d'installation, les frais de personnel et les autres charges, se sont élevées à 2,2 millions de dollars. Ce montant est inférieur au total des crédits de 11,4 millions de dollars affectés par le gouvernement pour les opérations en raison du calendrier des dépenses prévues.

Gestion du risque

La Banque élabore un cadre de gestion des risques d'entreprise et des lignes directrices en matière de production de rapports, en plus de définir le cadre de gestion des risques d'investissement qui sera complété au cours de l'exercice 2018-2019.

États financiers de Banque de l'infrastructure du Canada

Pour la période allant du 22 juin 2017, date de constitution, au 31 mars 2018

Contenu

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	11
Rapport des auditeurs indépendants	12
État de la situation financière	13
État du résultat net et du résultat global	14
État des variations des capitaux propres	15
Tableau des flux de trésorerie	16
Notes afférentes aux états financiers	17

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC ») conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant fait l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des transactions et des événements en cours. Il incombe à la direction de s'assurer de la conformité de l'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel avec les états financiers. La direction est responsable de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Les auditeurs externes ont plein et libre accès au comité de vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé

par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de communication de l'information. Par l'intermédiaire du comité de vérification, dont les membres sont exclusivement des administrateurs indépendants, il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les auditeurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC, et leur rapport indique l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers.



Pierre Lavallée
Président directeur-
général



Annie Ropar
Directrice principale
et chef des directions
financière et
administrative

Le 16 août 2018



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada



Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour la période de 283 jours close à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque de l'infrastructure du Canada au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 283 jours close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Pour le vérificateur
général du Canada,

MK Kerrigan

Mary Katie Kerrigan, CPA, CA
Directrice principale

Le 16 août 2018
Ottawa, Canada

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C. R.L.

Comptables
professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 16 août 2018
Mississauga, Canada

État de la situation financière

Au 31 mars

	2018
Actifs	
Actifs courants	
Trésorerie	9 681 705 \$
TVH à recevoir	205 573
	9 887 278
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles (note 6)	17 726
	9 905 004 \$
Passifs et capitaux propres	
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer (note 7)	646 554 \$
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	7 107 128
	7 753 682
Passifs non courants	
Loyers courus	98 692
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	2 010 600
	2 109 292
Capitaux propres	
Capital social	100
Résultats non distribués	41 930
	9 905 004 \$

Engagements (note 11)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil,


Janice Fukakusa
présidente

Michèle Colpron
membre
présidente du comités des finances et de l'audit

Le 16 août 2018

Banque de l'infrastructure du Canada

État du résultat net et du résultat global

Période de 283 jours allant du 22 juin 2017, date de constitution, au 31 mars 2018

	2018
Produits	
Produit d'intérêts	41 930 \$
Charges	
Honoraires	1 274 707
Rémunération	389 454
Locaux et matériel	404 194
Communications	100 568
Déplacements	51 911
Technologies de l'information	10 922
Administration	10 899
Amortissement	5 517
	2 248 172
Perte nette avant le financement public	(2 206 242)
Financement public	
Crédits parlementaires	2 248 172
Résultat net et résultat global	41 930 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Banque de l'infrastructure du Canada

État des variations des capitaux propres

Période de 283 jours allant du 22 juin 2017, date de constitution, au 31 mars 2018

	Capital social	Résultats non distribués	2018 Total
Solde au 22 juin 2017	– \$	– \$	– \$
Émission d'actions ordinaires	100	–	100
Résultat net	–	41 930	41 930
Solde au 31 mars 2018	100 \$	41 930 \$	42 030 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Période de 283 jours allant du 22 juin 2017, date de constitution, au 31 mars 2018

	2018
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :	
Activités de fonctionnement	
Résultat net	41 930 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement	5 517
Loyers courus	98 692
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie	
Augmentation de la TVH à recevoir	(205 573)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	646 554
Augmentation du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	7 107 128
Entrées de trésorerie totales liées aux activités de fonctionnement	7 694 248
Activités de financement	
Émission d'actions	100
Entrées de trésorerie totales liées aux activités de financement	100
Activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 243)
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	2 010 600
Entrées de trésorerie totales liées aux activités d'investissement	1 987 357
Augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	9 681 705
Trésorerie à l'ouverture de la période	–
Trésorerie à la clôture de la période	9 681 705 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Période de 283 jours close le 31 mars 2018

1. Loi constitutive, mission et fonctionnement de la société

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État indépendante constituée le 22 juin 2017 en vertu d'une loi fédérale (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ou la « Loi sur la BIC »). La BIC est constituée en société au Canada et est une filiale à part entière du gouvernement du Canada. Son capital autorisé comprend 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ par action, pour un capital social total de 100 \$.

Le siège social de la BIC est situé au 150, rue King Ouest, pièce 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada, ou en partie au Canada, qui généreront des revenus et qui seront dans l'intérêt public, par exemple, en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un montant de 35 milliards de dollars sur une période de 11 ans, au besoin, et a conféré l'autorité requise pour participer à des opérations d'infrastructures complexes de manières nouvelles et innovantes afin d'attirer des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures qui généreront des revenus et qui seront dans l'intérêt public, mais qui n'auraient autrement pas été viables sur le plan économique.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, sauf lorsqu'elle : i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») du Canada, sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la BIC; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière visées à la Loi sur la BIC; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée à l'annexe III, partie I de la LGFP.

La BIC n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral aux termes de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La BIC relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement

La BIC a dressé ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et adoptées par le Conseil des normes comptables (le « CNC »).

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf lorsqu'une norme IFRS donnée exige l'évaluation à la juste valeur, comme le précisent les méthodes comptables présentées plus loin.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la BIC.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers sont décrites ci-après.

a. Instruments financiers

La société a adopté par anticipation l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et la date d'application initiale est le 22 juin 2017. L'IFRS 9 remplace les lignes directrices de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la BIC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie en découlant expirent ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation contractuelle connexe est éteinte, remplie, annulée ou expirée.

Les instruments financiers sont comptabilisés et décomptabilisés selon le mode de comptabilisation à la date de règlement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, laquelle comprend les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, dont les coûts de transaction sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à la juste valeur ou au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

Les créiteurs et charges à payer sont ultérieurement évalués au coût amorti.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode de l'amortissement dégressif, comme suit :

Actif	Taux
Matériel informatique et matériel de télécommunications	55 %
Mobilier, agencements et matériel	20 %

Les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement sont revus, et ajustés au besoin, au moins à chaque date de clôture.

Ces actifs font également objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, qu'il existe ou non des indices de dépréciation. Lorsque les tests de dépréciation indiquent que la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimative, la valeur comptable est immédiatement ramenée à la valeur recouvrable, laquelle s'entend du plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité.

c. Loyers courus

Les loyers courus sont composés des loyers gratuits incorporés dans le contrat de location visant des locaux pour bureaux amortis sur la durée du contrat de location.

d. Produit d'intérêts

Le produit d'intérêts tiré des soldes de trésorerie est comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global de l'exercice au cours duquel il est gagné.

e. Financement public

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada sont la principale source de financement de la BIC. Les crédits parlementaires sont systématiquement comptabilisés en tant que financement public à l'état du résultat net et du résultat global des périodes au cours desquelles la BIC comptabilise en charges les coûts connexes que les crédits sont censés compenser.

Il peut y avoir des crédits parlementaires inutilisés à la clôture de l'exercice en raison du report des dépenses connexes; par conséquent, ces montants sont comptabilisés en tant que financement public différé à l'état de la situation financière et sont reportés aux périodes ultérieures. Les crédits sont comptabilisés en résultat à mesure que les charges connexes sont engagées.

4. Modifications comptables futures

À la date d'autorisation des présents états financiers, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes avaient été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'avaient pas été adoptées par anticipation par la BIC. Ces normes comprennent l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*, lesquelles sont décrites ci-après. Certaines autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont été publiées, mais ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la BIC.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, laquelle remplace l'IAS 18, *Produits*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son principe de base veut qu'une entité doive comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'elle transfère les biens ou les services promis aux clients, à un montant qui reflète le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en contrepartie de ces biens et services.

La BIC évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 15, laquelle ne devrait pas avoir une incidence importante sur les états financiers.

IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, *Contrats de location*, en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, et des interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information visant les contrats de location pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont l'actif sous-jacent a une valeur peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

La BIC évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 16. Aux termes de l'IFRS 16, la BIC sera tenue de déterminer la pertinence de comptabiliser un actif ou un passif locatif à l'égard de ses contrats de location actuellement classés comme des contrats de location simple (note 11).

5. Jugements comptables, estimations et hypothèses importants

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle porte des jugements, établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Des changements importants des hypothèses sous-jacentes peuvent se traduire par des changements importants dans ces estimations. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent ainsi que dans toutes les périodes futures concernées.

Le classement du financement public différé comme un élément courant ou non courant est fondé sur les dépenses prévues qui pourraient être assujetties à un décalage.

6. Immobilisations corporelles

	Coût	Cumul des amortissements	2018 Valeur comptable nette
Matériel informatique et matériel de télécommunications	18 243 \$	5 017 \$	13 226 \$
Mobilier, agencements et matériel	5 000	500	4 500
	23 243 \$	5 517 \$	17 726 \$

Aucune immobilisation corporelle n'était dépréciée au 31 mars 2018.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2018
Créditeurs	21 990 \$
Rémunération courue	250 000
Honoraires courus	307 127
Autres	67 437
	646 554 \$

8. Gestion du capital

La BIC définit le capital qu'elle gère comme le total de ses capitaux propres, qui sont composés des résultats non distribués et de son capital social.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- préserver sa capacité à poursuivre son fonctionnement;
- financer ses actifs;
- remplir la mission et atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

La BIC gère son capital au moyen d'une comparaison formelle et régulière de ses résultats réels et des budgets établis, information qu'elle partage avec son comité de finances et d'audit et avec son conseil d'administration. Dans le cadre de sa stratégie générale de gestion du capital, la BIC équilibre ses activités de fonctionnement et d'investissement avec son financement sur une base annuelle. Elle ajuste sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La BIC n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

9. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées et, par conséquent, le montant de ces transactions se rapproche de la juste valeur. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public (note 3 (e)) qui est approuvé sous forme d'autorisation législative et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration. Pour la période, la rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants a totalisé 385 000 \$.

10. Instruments financiers et gestion des risques

La BIC est exposée à divers risques financiers, à savoir le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de crédit. Le programme général de gestion des risques de la BIC vise à gérer le caractère imprévisible des marchés financiers et économiques et à atténuer au minimum l'incidence potentielle sur la performance financière de la société.

a. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier par suite de variations des cours du marché. Le principal risque de marché auquel est exposé la BIC est le risque de taux d'intérêt. À l'heure actuelle, la BIC n'est pas exposée à un risque de marché important en raison de la nature liquide des actifs de trésorerie à l'état de la situation financière à la clôture de la période.

b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à satisfaire à ses obligations aux termes de passifs financiers devant être réglés par la sortie de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Le risque de liquidité de la BIC est faible, puisque celle-ci n'a aucun instrument d'emprunt dont elle doit assurer le service et qu'elle reçoit régulièrement de l'aide financière du gouvernement fédéral. La BIC gère son risque de liquidité en préparant et en surveillant les perspectives en matière de flux de trésorerie en fonction des activités de fonctionnement et d'investissement attendues. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets de fonctionnement et d'investissement de la BIC.

Les créiteurs et charges à payer de la BIC sont exigibles au maximum dans les trois mois suivant la clôture de la période.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, donnant lieu à une perte financière pour la BIC. En vue d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance, la BIC a pour pratique de ne consentir du crédit qu'à des contreparties solvables. L'exposition de la BIC et la solvabilité de ses contreparties font l'objet d'une surveillance en continu.

La BIC est exposée au risque de crédit au titre de sa trésorerie. Au 31 mars 2018, son exposition maximale au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de ces actifs.

11. Engagements

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite	Total
256 442 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	1 689 848 \$	3 177 210 \$

La BIC peut renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux (2) périodes additionnelles de cinq (5) ans chacune.